AU PAYS DE L'AIGLE BLEU

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'Europe seule a absorbé trois milliards et demi de dollars, plus que toute l'industrie américaine qui s'en est tenue à un peu plus de trois milliards. L'Allemagne, l'Italie, la Suède, la Pologne puisent à pleines mains dans le gigantesque bas de laine de l'« Oncle Sam », et peu à peu, leur industrie se trouve contrôlée par Wall Street.

L'Amérique est-elle en train de conquérir le monde par la seule force de ses dollars ? On commence à parler en Europe de l'impérialisme américain.

Mais la roue a tourné

Le mercredi 23 Octobre 1929, le gratte-ciel de la spéculation chancelle. En quelques jours l'écroulement sera complet. Le 23, la Bourse ouvre en faiblesse. Même les grandes valeurs nationales sont touchées. A deux heures de l'après-midi l'orage éclate. Trois millions de titres sont offerts. Le soir, à la clôture, la Bourse a perdu cinq milliards de dollars. Le 24, c'est la panique, les spéculateurs veulent se dégager au plus vite. Treize millions de titres sont offerts.

Le 29, il y en a 23 millions.

Comme une Belle au Bois dormant qu'un tremblement de terre réveillerait en sursaut, l'Amérique hésite, s'interroge, s'affole. Les voix les plus autorisées lui jurent que le mal est passager, la panique absurde. Le matin même du 23 un journal publiait un article où le professeur IRVING FISHER affirmait que les cours des titres étaient trop bas ! Quelques jours plus tard le ministre du Commerce, M. LAMONT, déclare que la situation de l'industrie est excellente. Rien n'y fait. Les maîtres de la Bourse confèrent chez MORGAN. Ils créent un fonds de 100 millions de dollars pour soutenir les cours. Ceux-ci s'effondrent davantage. Alors le vieux John D. ROCKEFELLER fait un grand geste. « United States Steel » est à 195, il annonce qu'il en achète 25.000 à 205. Sacrifice inutile. Le jour même Steel tombe à 161. La foi n'y est plus et les procédés les plus énergiques du « ballyhoo » — bourrage de crânes — ont perdu leur vertu.

Le 30 Novembre, le Président HOOVER réunit à la Maison Blanche tous les chefs de la banque et de l'industrie. Solennellement il affirme au pays que la situation est saine, que la crise sera finie au printemps et qu'il faut acheter sans attendre. FORD augmente les salaires de ses ouvriers. Trop tard. La confiance est perdue. La crise est là, et des millions d'hommes sont déjà sans travail.

Pendant trois ans, HOOVER répète que la prospérité est au tournant. C'est vrai, mais le tournant est passé et le bolide américain est engagé sur la voie descendante. Ici encore il semble que rien ne l'arrêtera.

La débâcle

La Bourse a perdu 90 %. United States Steel est à 22. L'industrie est paralysée. La production de l'acier est tombée à 17 %. Le chômage est formidable. Il frappe directement de 14 à 17 millions d'hommes, de 40 à 50 avec leurs familles, les deux cinquièmes du pays. Les paysans sont ruinés par la baisse des prix. Les fermes sont vendues pour une bouchée de pain. Sept à huit millions de paysans américains partagent le sort des chômeurs industriels. Les banques sautent par centaines, puis par milliers. La ruine est partout. La misère est profonde et la faim approche.

Le pays souffre et la souffrance le fait réfléchir. Ces hommes, les grands chefs de la Banque et de l'Industrie, leurs alliés du gouvernement Hoover, ces hommes en qui il a cru aveuglément parce qu'ils avaient réussi, parce qu'ils étaient riches et puissants, ces hommes l'ont trompé.

Les appels à la confiance du Président, les promesses cent fois répétées et cent fois démenties lui apparaissent comme une dérision.

La roue a tourné.

Rarement un homme et un parti furent aussi populaires que le Président HOOVER et les Républicains en 1928. Rarement un homme et un parti furent aussi bafoués que le Président HOOVER et les Républicains en 1932.

La quatrième hiver de crise approche et chacun sent que le pays, au milieu de son immense détresse, est mûr pour les pires aventures. Une seule chose l'arrête encore. En automne il a choisi un homme nouveau, un homme qui a souffert comme il souffre et qui lui a dit des paroles humaines et courageuses. Il lui a promis d'agir et il n'arrivera au pouvoir qu'en mars 1933. Le pays veut lui laisser sa chance. Il place en lui tout ce qui lui reste d'espoir.

Pendant ce temps la débâcle continue et s'accélère. C'est par milliers qu'on compte maintenant les banques fermées. Même les grandes banques fédérales sont atteintes. Tous les crédits sont gelés, d'innombrables usines envahies par la rouille comme les champs par l'herbe folle. La charité publique et privée est impuissante devant l'immense armée des miséreux.

En Février 1933, c'est une véritable course à qui arrivera le premier : ou ROOSEVELT à la Maison Blanche, ou l'économie américaine à l'écroulement total.

Ce fut sa première victoire : ROOSEVELT est arrivé le premier !

F. S.

Pour suivre :

PRÉSENTATION DE ROOSEVELT

LA CATASTROPHE DU « MOHAWK »

34 cadavres ont été retrouvés et on recherche les 12 autres

Tandis que les parents continuaient à identifier les 34 cadavres du « Mohawk », des avions et des garde-côtes ont poursuivi leurs recherches pour retrouver les douze manquants.

Les autorités de Washington sont arrivées et ont ouvert une enquête.

Ce second désastre, moins de six mois après celui du « Morro-Castle », qui a brûlé, causant 129 morts, a ému toute la population. Tout l'équipage espagnol a été sauvé.

L'AFFAIRE BONY

L'avocat de Mlle Cotillon réclame l'arrestation de l'ex-inspecteur

Me Jean-Charles Legrand, avocat de Mlle Cotillon, vient d'adresser à M. Benon, juge d'instruction, une lettre dans laquelle il réclame l'arrestation de l'ex-inspecteur Bony.

L'avocat fait remarquer que les co-inculpée dans l'affaire de chantage Jean Hobart et Georges Dubois, sont eux-mêmes sous les verrous et que Bony ne doit pas jouir d'une mesure de faveur. « C'est, dit-il en terminant, une mesure de fermeté qui s'impose. »

Une enquête sur les ressources occultes de l'ancien policier

M. Normand, juge d'instruction chargé d'enquêter sur les ressources occultes de Bony, a procédé à une perquisition entourée du plus grand mystère.

Le bruit courait que le magistrat s'était rendu dans une banque où Bony posséderait un compte par personne interposée.

Une nouvelle inculpation

M. Benon, poursuivant son enquête au sujet de la plainte de Mlle Cotillon, a inculpé hier après-midi de recel le publiciste Georges Grilhe, directeur de l'hebdomadaire « La Tribune de Paris »

C'est dans ce journal qu'avaient été publiées, au mois de décembre 1932, les photographies enthropométriques de la jeune femme, photographies qui avaient disparu, plusieurs mois auparavant, de la Sûreté nationale.

Au moment de la première plainte, M. Georges Grilhe avait été poursuivi pour diffamation, mais il avait bénéficié de l'amnistie.

M. Benon est saisi d'un réquisitoire pour vol concernant les photographies ; l'inculpation de M. Grilhe était donc automatique.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Ministère de l'Agriculture

Ont été promus ou nommés : au grade de *Commandeur :*

MM. Grosjean, doyen des ingénieurs agronomes ; Rolland, inspecteur général honoraire de l'Agriculture.

Au grade de *Chevalier :*

MM. CHIVET, agriculteur-éleveur à *Bournonville* (Pas-de-Calais) ; TOURNOUX, directeur du bureau de main-d'œuvre agricole et de sociologie rurale du Nord, à *Marcq-en-Baroeul* (Nord).

Ministère du Travail

Sont promus ou nommés : au grade de *Commandeur :*

MM. Beau, président de la Commission départementale du Travail de la Seine, président du Conseil général de la Seine ; Georges Bourdon, président du Syndicat national des journalistes, à Paris.

Au grade d'*Officier :*

M. Vasseur, rédacteur parlementaire à l'« Agence Havas ».

Au grade de *Chevalier :*

M. VANDEKERCHOVE, vice-président de l'Union des sociétés mutuelles de *Roubaix* et des cantons, à *Croix*.

Ministère de la Santé Publique et de l'Education Physique

Sont promus ou nommés (contingent Santé publique), au grade de *Commandeur :*

M. Mauté, chef de laboratoire de bactériologie à l'hôpital Beaujon.

Au grade d'*Officier :*

M. Debré, médecin des hôpitaux de Paris, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Académie de Médecine.

Au grade de *Chevalier :*

M. BEAUCHAMP, pharmacien à *Ataines* (Somme).

CONTINGENT EDUCATION PHYSIQUE

Au grade de *Chevalier :*

M. Jugenson, vice-président de la Fédération française d'athlétisme à Paris ; M. Petot, membre du Comité central de la Fédération française d'aviron ; M. Robert, délégué départemental de la Fédération nationale des sociétés de culture physique et des sports.

LA TEMPÊTE EN ANGLETERRE

On signale de nombreux et importants dégâts et quelques victimes

De nombreux points du territoire britannique parviennent de nouveaux détails sur les dégâts causés par la tempête.

En plusieurs endroits, des maisons ont été endommagées, notamment par la chute d'arbres. Dans la plupart des cas, les occupants en ont été quittes pour la peur.

Toutefois, on signale ça et là quelques blessés : à Ilford, une palissade s'est abattue sur un passant, qui a dû être hospitalisé.

Hier matin, à Londres, un pompier a été sérieusement blessé par la chute d'un mur en procédant à l'extinction d'un incendie que la tempête avait rendu particulièrement violent, dans une petite manufacture de l'East End.

Par ailleurs, à Blyth (Northumberland) on est sans nouvelles de deux pilotes dont le bateau a été emporté par les vagues.

Enfin, la nuit dernière, à l'aérodrome de Ronaldsway (Ile de Man), un avion a été soulevé par le vent, projeté par dessus un mur et s'est écrasé sur le sol.

LE CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE DE FRANCE

Il s'est ouvert hier matin à Montrouge

Le troisième Congrès du Parti socialiste de France (Union Jean-Jaurès) s'est ouvert hier matin, dans la salle des fêtes de l'annexe de la mairie de Montrouge. La séance du matin a été présidée par M. Crest, maire de Montrouge, qui a souhaité la bienvenue aux délégués, puis M. Marcel Deat, secrétaire général du parti, a fait adopter l'ordre du jour du Congrès.

M. Henriot et M. Deat ont présenté des rapports sur les équipes d'action et les équipes techniques. M. Deat a souligné notamment qu'un grand nombre de Commissions ont déjà travaillé à la mise au point du programme d'action du parti.

» A cet égard, a-t-il poursuivi, les équipes techniques ont encore un rôle utile à jouer, puisqu'elles doivent constituer dès maintenant l'armature du bureau d'étude du plan que les diverses organisations qui se rencontrent à l'heure actuelle avec le parti socialiste de France mettront bientôt au pied. »

Les délégués sont allés ensuite visiter quelques-unes des réalisations municipales de la ville de Montrouge.

Toboggan

Grand Roman par Paul CARTOUX

(Adaptation du film de Henry DECOIN)

1

CHAPITRE PREMIER

Sa journée de travail terminée, Georges Romanet, crieur de l'« Eclaireur », s'engagea dans une sorte d'immense terrain là-bas, quelque part, du côté de Saint-Ouen.

On était au début d'avril, au crépuscule d'une journée tiède. Déjà le printemps chantait dans les cœurs et sur la campagne.

— Tiens, voilà le boxeur qui rentre !

L'homme s'arrêta devant le gosse qui venait de l'interpeller et contempla avec mélancolie les hardes qui recouvraient un pauvre corps d'enfant rachitique. D'un geste amical, il tapota la joue du gosse, lui rabattit sur les yeux son béret gras d'une crasse déjà très vieille et, sans mot dire, s'enfonça au cœur de « l'avenue des biffins »

Pour vivre, le « GRAND GEORGES » s'était mis marchand de journaux.

C'est ainsi que les habitants, expulsés de la zone, appelaient l'artère principale de leur camp, tortueux dédale d'une tragique et hideuse laideur, où grouillaient dans un pêle-mêle sordide et repoussant des estropiés, des mendiants professionnels, de faux mutilés, des romanis en retraite, et aussi quelques spécimens d'une pègre en rupture de correctionnelle.

Des deux côtés du chemin défoncé, encombré de débris de ferraille, de vaisselle brisée, de vieux fourneaux de cuisine, de pneumatiques usés jusqu'à la corde, des roulottes sans roue, des caisses de wagons à bestiaux, de lamentables cabanes servaient de deumeures à toute une humanité débraillée. D'un enclos à l'autre, des cordes tendues supportaient d'invraisemblables fripes multicolores qui séchaient au vent après un semblant de lessive, comme si elles avaient voulu garder en elles l'empreinte de leur misérable existence.

Dominant le tumulte assourdi de la cité, des voix perçantes arrivaient jusqu'au camelot :

— Et huit... Et huit... Et sept... Baraque ! A toi Kizi. Refile vingt ronds. Et magne-toi la tomate.

A même la terre, des enfants dépenaillés, en manches de chemise, pieds nus ou chaussés de bottines baillant de lassitude, jouaient à la passe anglaise, d'autres aux billes ou bien à la carotte, couteau ouvert, sur le sable noir.

Un bambin de six ans, haut comme trois pommes, tortillait déjà de l'accordéon, dernier entraînement sans doute, avant la prospection des cours parisiennes.

Il flottait dans l'atmosphère une nauséabonde odeur d'alcool, de vinasse, d'huile chaude et d'urine. Pris aux entrailles, Georges Romanet eut un haut-le-cœur.

Un môme cria :

— Bonjour, Georges !

Assise devant la porte, une femme aux seins effondrés, à la lèvre pendante, aux cheveux huileux et dont les jambes croisées laissaient apercevoir des dessous sordides, minauda :

— C'est-t'y que ça marche la vente ?

— Très bien, merci !

Il pressa le pas, écœuré. Cette scène se renouvelait par trop souvent à son gré et il souffrait visiblement de cette promiscuité avilissante.

Georges Romanet, bel homme de quarante ans, pour qui la vie n'avait pas eu que des faveurs, gardait dans son attitude une certaine distinction de manière qui ne cadrait certes point avec le métier qu'il exerçait, tout honorable qu'il fût, avec le lieu qu'il fréquentait...

Son langage, surtout faisait tache dans la colonie où l'argot crapuleux des anciennes fortifs traduisait tous les sentiments ressentis par la masse.

Il était coiffé d'une casquette de sport et vêtu d'un imperméable usagé, mais propre. La boucle de la ceinture serrée à la taille faisait ressortir les formes harmonieuses d'un athlète bien bâti. Georges Romanet, rapidement, tourna l'allée. Après avoir parcouru trois cents mètres environ, il pénétra dans un étroit sentier lépreux parmi les buissons rabougris où quelques maigres arbres tendaient vers le ciel en un geste de désespoir leurs longs bras décharnés et noircis.

Le camelot venait d'entrer dans le quartier « chic » où les gosses étaient plus rares et les habitations de construction plus soignée. Entendons par là que les wagons à bestiaux étaient assez avantageusement remplacés par des planches provenant de caisses d'emballages et assemblées, suivant la fantaisie des propriétaires.

Le « cottage » que Georges Romanet partageait avec un confrère pour quelques francs par mois, n'était ni mieux ni plus mal que les autres... Il tenait à la fois de la maison du trappeur et de la baraque Adrian des camps de concentration pendant la guerre.

Chez lui, Romanet posa ses journaux sur la table de bois blanc et alluma la lampe à pétrole qui pendait à un fil d'acier au milieu de la pièce. Il retira son imperméable, l'accrocha à un clou et, las, s'allongea, les mains derrière la nuque, sur un lit fait de deux tréteaux en X, d'une toile tendue et d'un matelas de paille.

Georges Romanet, à quarante ans, avait de beaux restes. Le visage glabre, les lèvres épaisses, le nez écrasé des boxeurs, ne lui donnaient pas, comme on aurait pu le croire, l'aspect brutal. Grâce à une grande douceur d'expression, à des yeux d'un bleu magnifique, emplis d'une eau pure, à son parler réservé, à son attitude calme, onctueuse, presque timide, il extériorisait une attitude « d'homme du monde ayant eu des malheurs », pour employer une expression courante chez les voisins du crieur.

Georges Romanet laissa son regard circuler autour de la pièce. Un mauvais papier mural disparaissait sous des affiches jaunies par le temps, toutes vantaient en lettres flamboyantes la gloire de celui qui fut l'idole des foules pugilistiques.

Au milieu des portraits de boxeurs qui rappelaient les splendeurs passées d'une époque qui fut belle pour le noble art, la photo de Georges tenait la place d'honneur. Dans un coin, une paire de gants de quatre onces arrêta son regard. Une flamme ardente brûla dans ses yeux et il murmura dans un souffle :

« Mon championnat du monde ». Puis il ferma les paupières pour effacer cette vision qui sans doute lui faisait mal.

***

— Georges ! Georges !

L'appel venait de l'autre côté de la porte qui séparait les deux seules pièces de la maisonnette. Romanet, qui s'était assoupi, se leva d'un bond :

— Hello, Fred... tu étais là... déjà, oh, excuse-moi, vieux frère.

Il poussa l'huis et tendit la main à son compagnon de misère.

— Déjà rentré, tu as tout vendu ?

— Non, il m'en reste 35. Et toi ?

— Une dizaine à peine. T'es pas verni.

— Ça ne change pas... la poisse... reprit l'autre qui fit signe à son ami de s'asseoir à la table. Rien de nouveau ?

— Rien de bien important. La vente est moins dure. Les froids sont partis. Il ne faut pas se plaindre et attendre toujours les jours meilleurs, c'est ma devise

(A suivre).

Banque M. ROY (fondée en 1906) 28, rue St-Jacques, Douai. C.C.C. Lille 186.03 Nouveau **DIXIÈME « 1935 »**. Loteries Nat. et Rég. Libérées

L'EX-GÉNÉRAL BARDI DE FOURTOU A ÉTÉ ARRÊTÉ

En exécution d'un jugement le condamnant à la prison et sur mandat d'amener, les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté, hier matin, à son domicile, 109, boulevard Malesherbes, à Paris, l'ex-général Bardi de Fourtou, ancien président du Conseil d'administration de la Société foncière et d'entreprises générales, place Saint-Georges.

L'ex-général a été aussitôt écroué à la prison de la Santé.

CONDAMNATION A MORT DU BANDIT CAPTURÉ A MALAGA

Le bandit Andalou El Almires, qui avait été capturé dimanche dernier à la suite d'une importante opération de police et après qu'il eût tué un garde civil, a été condamné à mort par le conseil de guerre de Malaga.

TERRIBLE ACCIDENT D'AUTO PRÈS D'ALGER

Un camion s'est jeté sur un détachement de zouaves faisant cinq victimes

Hier matin, vers quatre heures, sur la route de la Moutonnière, à la hauteur du Jardin d'essai, un camion se dirigeant vers la Maison Carrée, grande banlieue d'Alger, a heurté un détachement de dix hommes du 9e régiment de zouaves, tuant les sergents Weber et Paillard et blessant grièvement les zouaves Bascou, Saimeron et Nahim.

Le zouave Jean Bascou a succombé hier après-midi à l'hôpital où il avait été transporté. Ce décès porte à trois le nombre des morts dans cet accident.

Les autres soldats qui ont été blessés sont dans un état grave. Le conducteur du camion a été arrêté.

Le commandant de la place s'est rendu à l'hôpital où il s'est incliné devant les corps des trois militaires tués et a visité les blessés.

UN CONDAMNÉ A MORT A SIGNÉ SON POURVOI

Henri Putigny, âgé de 43 ans, jardinier à Louhans, condamné à mort mercredi dernier pour avoir massacré ses deux fillettes, a signé, hier matin, son pourvoi en cassation. Les jurés ont refusé de signer un recours en grâce.

Le tirage de la Loterie Coloniale Belge

(SIXIÈME TRANCHE)

Le numéro 84.762 de la série H gagne 5 millions

LES NUMEROS SUIVANTS :

24.270	de la Série	L	47.898	de la Série	L
65.781	»	B	68.447	»	P
30.362	»	B	41.695	»	M
92.327	»	A	81.342	»	M
55.955	»	C	49.196	»	E
gagnent	UN MILLION		gagnent	500.000 fr.	

Dans toutes les séries les billets dont le numéro se termine par :	GAGNENT :
0	100 fr.
13	250 fr.
882	2.500 fr.
4.721	10.000 fr.

Dans toutes les séries les billets portant les numéros :	GAGNENT :
76.334	50.000 fr.
22.180	100.000 fr.

L'Affaire d'incendie volontaire d'Hantay aux Assises du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Or, Hélène Lebez, épouse Accart, fille de la propriétaire de l'immeuble, avait été vue à Hantay peu de temps avant l'incendie et son signalement correspondait à celui de la personne que les témoins avaient rencontrée.

Incendiaire par procuration

Les soupçons se portèrent donc sur cette dernière, qui après des réticences entra dans la voie des aveux ; elle déclara qu'elle était venue à Hantay le 22 novembre pour prendre dans la maison de sa mère qui, étant malade, vivait avec elle à Salomé, du linge et des objets de toilette et qu'elle avait profité de l'occasion pour entrer dans le hangar de Bocquet et mettre le feu à un tas de paille. Elle ajouta qu'elle avait agi ainsi à l'instigation de sa mère, celle-ci était ennuyée par les réclamations pressantes de son locataire, qui exigeait que des réparations importantes fussent effectuées à l'immeuble et en outre refusait de payer son loyer, elle avait pensé que le meilleur moyen de sortir de difficulté était de mettre le feu à la maison, qui était assurée à la Compagnie « La Confiance ».

Troubles mentaux

A la suite de la production d'un certificat médical émanant de M. le docteur Legrand, attestant qu'Hélène Lebez était atteinte de troubles mentaux, le magistrat instructeur commit, le 12 décembre, M. le docteur Vullien, aux fins d'examiner l'inculpée. Les conclusions du rapport déposé par l'expert, le 26 décembre établirent qu'Hélène Accart, née Lebez, présentait un état de dépression grave, doublé d'un certain affaiblissement des facultés intellectuelles, vraisemblablement d'apparition récente, mais qui s'était manifesté postérieurement au méfait. Le praticien estima nécessaire de suspendre l'action judiciaire jusqu'à la guérison de l'inculpée.

Sur nouvelle ordonnance du juge en date du 29 mai 1934, le docteur Vullien procéda à un deuxième examen de la femme Lebez et déposa, le 21 juin, un rapport duquel il résulte que l'inculpée n'était pas en état de démence au moment de l'acte, dans le sens de l'article 46 du Code Pénal.

L'expert estima cependant qu'une névropathie constitutionnelle aggravée par les troubles de la ménopause avait pu jouer un certain rôle dans la genèse du délit.

Les accusations de la fille, les dénégations de la mère

Au cours de l'information, la femme Lebez a renouvelé les accusations qu'elle avait portées contre sa mère, affirmant que si elle a mis le feu chez Bocquet (ce dont elle ne se souvient plus, prétend-t-elle) c'est que sa mère profitant de sa faiblesse et de ses maux de tête l'y a poussé, allant même jusqu'à lui offrir de l'argent. M. Accart, mari de la femme Lebez, a émis l'hypothèse que l'argent offert aurait consisté dans le montant de l'indemnité que la Compagnie d'assurances aurait été amenée à verser.

De son côté la veuve Lebez, née Duchatelet, n'a cessé d'opposer les plus formels démentis aux dires de sa fille. Elle se défend de lui avoir jamais conseillé, encore moins commandé d'aller mettre le feu chez Bocquet. Elle met ses accusations mensongères sur le compte de l'état mental de cette dernière.

Considérations

L'acte d'accusation remarque toutefois que les déclarations de la fille n'ont jamais faibli, bien qu'elle n'ait guère d'intérêt, puisqu'elle ne conteste pas sa propre responsabilité, à accuser et à mettre en cause sa mère. D'autre part, on conçoit difficilement que la femme Lebez, épouse Accart ait agi de sa seule initiative, ne devant retirer aucun profit personnel de son geste criminel, tandis que sa mère pouvait espérer, tout d'abord, par la destruction même du local loué, se débarrasser d'un locataire gênant et assurer sa tranquillité, d'autre part, toucher de la Compagnie d'assurances une indemnité importante, sa police garantissait, en effet, le risque d'incendie à concurrence de 60.000 francs pour la maison et 500 francs pour le hangar.

L'AUDIENCE

Les deux accusées forment un curieux contraste physique. Hélène Lebez est longue et sèche, tandis que sa mère, Fidéline Duchatelet est courte et ronde.

Toutes deux écoutent avec intérêt la lecture de l'acte d'accusation.

Après quoi la traditionnelle incursion du président dans la vie des accusées nous fait connaître que la première, mariée et mère de deux enfants, exploite un commerce de boucherie à Salomé. C'est elle qui faisait marcher la maison et les renseignements recueillis sur le compte d'Hélène Lebez sont en tous points excellents.

Quant aux faits qui lui sont reprochés et que d'ailleurs elle a avoués, le président en fait la relation que nous connaissons.

Durant ce monologue, l'accusée se contente d'acquiescer aux passages qui l'accusent.

— Vous persistez dans ce que vous dites. C'est bien votre mère qui vous a demandé d'aller mettre le feu chez Bocquet ?

— Parfaitement, elle a mis des allumettes dans mon sac.

— Et vous avez mis le feu à la paille sous le hangar ?

— Oui.

— Ensuite ?

— Je suis revenue chez moi et je me suis couchée.

— Votre mère ne vous a pas interrogée ?

— Si.

— Y avait-il longtemps que votre mère vous avait commandé d'accomplir cet acte ?

— Depuis plus d'un an.

— Vous étiez en bons termes avec Bocquet ?

— Certainement.

— Et votre mère ?

— Je ne sais pas.

On apprend que le locataire se plaignait de ce que le four de sa maison avait besoin de réparations et que des discussions s'étaient élevées entre les deux parties.

Pour ce qui est de la seconde, Fidéline Duchatelet, veuve Lebez, elle est âgée aujourd'hui de 70 ans. Elle eut cinq enfants dont un fils tué à la guerre. Les meilleurs renseignements sont également fournis sur elle.

— Votre locataire vous a mis en demeure de réparer son four en vous menaçant de ne plus payer de loyer si vous ne lui donniez pas satisfaction.

— Je n'ai pas répondu.

— Maintenant on ne voit pas l'intérêt qu'avait votre fille à mettre le feu à ce hangar, vous persistez à dire que vous n'avez jamais dit à votre fille de mettre le feu.

— Certainement.

— Votre fille vous a demandé de l'argent ?

— Oui.

— Et ne lui avez-vous pas répondu que vous lui en donneriez quand vous auriez touché le montant de l'assurance?

— Non.

— Pourquoi avez-vous changé votre police d'assurance ?

— Je ne m'en souviens pas. C'était mon cousin qui s'occupait de ces choses là.

Le substitut général Bornet s'étonne de ce que la police qui n'était pas arrivée à expiration eut été ainsi remplacée par une autre.

— On ne comprend pas quel intérêt vous avez eu à le faire.

La bonne femme paraît l'ignorer autant et renouvelle qu'elle n'a jamais poussé sa fille à mettre le feu chez son locataire.

Les témoins

Le docteur VULLIEN, médecin-chef de l'asile d'Esquermes, expose les conclusions des rapports médicaux qu'il fut appelé à fournir sur l'état mental d'Hélène Lebez. Il estime que le témoignage de cette femme peut être pris en considération.

Le gendarme DELOFFRE, de La Bassée, rend compte du résultat de l'enquête à laquelle il procéda, à la demande d'un juré il déclare que l'incendie du hangar aurait pu déterminer l'incendie de l'immeuble.

— La veuve Lebez était malade ?

— Oui, du moins on me l'a dit. Elle avait des hémorragies et était alitée.

Mais la fille déclare que sa mère ne s'est jamais couchée.

M. BOCQUET, boulanger à Hantay, est le locataire de la veuve Lebez. Il indique dans quelles conditions il loua la boulangerie et comment il fut amené, faute de réparations à son four, à menacer sa propriétaire de ne plus payer son loyer.

— Vous ne payez plus de loyer ?

— Oui, depuis le sinistre.

— Vous avez subi combien de dommages ?

— 1.500 francs.

— Vous avez touché combien de la Compagnie d'assurances.

— 525 francs.

— C'est tout ce que ça valait.

— A combien évaluez-vous la valeur de l'immeuble ?

— Je n'en aurais pas voulu pour 7.000 francs.

— Etiez-vous en bons termes avec Mme veuve Lebez ?

— Non. Quand elle me rencontrait elle m'évitait.

— Elle prétend que si et qu'elle prenait son pain chez vous.

— Ce n'est pas vrai.

M. Louis LHEUREUX, cultivateur à Hantay vient dire qu'il rencontra le jour de l'incendie une femme vêtue de noir qu'il crut être Hélène Lebez et qui dissimulait son visage. C'était d'ailleurs l'accusée.

Le président Boutal demande au témoin combien il estime le prix de l'immeuble habité par M. Bocquet.

— A 15.000 francs répond-t-il.

La dame GARIN, ménagère à Hantay, a, elle aussi, croisé Hélène Lebez, le jour de l'incendie.

— J'ai vu le feu et aussitôt j'ai donné l'alarme.

M. Auguste ACCART, mari d'Hélène Lebez, boucher à Salomé, vient dire que sa belle-mère lui a dit qu'elle avait poussé sa fille à mettre le feu au hangar d'Hantay.

— Qu'avez-vous à dire de votre femme ?

— C'est une brave femme.

— Et votre belle-mère ?

— C'est une belle-mère.

Le témoin précise, à la demande de Me Jacquin, avocat de la partie civile, qu'après l'acte, on procéda immédiatement au partage dans la famille Lebez.

LE VERDICT

Me Jacquin, avocat de M. Toussaint Bocquet, partie civile, réclame 20.000 fr. de dommages-intérêts.

Le substitut général Bornet prononce un réquisitoire sans sévérité excessive. Puis Mes Reisenthel et Vanhoucke présentent la défense des deux accusées, dont ils sollicitent l'acquittement.

Le jury rapporte un verdict négatif.

Hélène Lebez, femme Accart, et Fidéline Duchatelet, veuve Lebez, sont donc acquittées.

La partie civile obtient une indemnité de 3.000 francs.

Un singulier professeur de musique à Fenain

Waldemar Haze, 25 ans, mineur polonais, prenait pension à Fenain dans une famille de compatriotes.

Connaissant quelque peu la musique, il donnait des leçons de piano à la fillette de ses hôtes, une gamine âgée de 12 ans 1/2.

Il profita de cette situation pour séduire l'enfant. Mais un beau jour la mère surprit sa fille et le pensionnaire.

C'est ce qui vaut à Haze d'être poursuivi pour attentat aux mœurs.

Cette affaire dont les débats ont lieu à huis clos, termina la session d'Assises.

Le substitut général Bornet occupe le siège du ministère public. Me Delmotte assure la défense du prévenu.

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes, **Waldemar Haze est condamné à dix-huit mois de prison avec sursis.**

Le quatrième tirage de la Loterie des Régions Libérées

Les dernières séries sont déjà presque épuisées

Trois semaines à peine nous séparent du 4e tirage de la Loterie des Régions Libérées lequel portera sur les dernières séries émises en vertu de la Loi du 15 Mars 1934 : toutes les séries ayant cette fois été émises à peu près simultanement, le placement s'achève dans les conditions les plus satisfaisantes, car les brèches pratiquées dans les bourses familiales par les agapes de Noël et de l'An sont maintenant comblées.

Le public se presse à nouveau pour tenter une dernière fois sa chance sur la Loterie des Régions Libérées qui a fait déjà tant d'heureux. Son succès, en effet, réside dans l'heureuse répartition des lots par série qui assure aux souscripteurs *une chance mathématique considérable*, puisqu'il est offert par 84.000 billets : 1 lot de un million, 1 lot de 500.000 fr., 10 lots de 100.000, 10 lots de 50.000 et 2.184 lots de 5.000, 1.000 et 500 francs, auxquels il faut ajouter des lots de consolation de 15.000 et 7.500 francs, soit au total plus de 60 % de lots.

Aux précédents tirages, de nombreuses demandes n'ont pu être servies faute de billets ; cette fois pour ne plus être pris, on s'empresse, dès maintenant, aux guichets des Banques et aux « Comptoirs de Tabacs ».

9013

L'Emprunt du département du Nord

On sait que le Département du Nord vient de procéder à l'émission d'un emprunt de 32.750.000 frs qui a été voté sur délibérations du Conseil Général des 5 Novembre 1933 et 26 Octobre 1934. Le Crédit du Nord assura les opérations de cet emprunt qui fut couvert instantanément.

LA MANIFESTATION DES ANCIENS COMBATTANTS LE 3 FÉVRIER A LILLE

Nous avons annoncé que M. Armand GUILLON, préfet du Nord, conformément aux instructions du Ministère de l'Intérieur, a interdit la manifestation que quatre Associations d'Anciens Combattants se proposent d'organiser, dimanche prochain, à Lille, « contre les Décrets-Lois, contre la Guerre, contre le Fascisme ».

Nous avons pareillement fait connaître que les quatre associations qui ont pris l'initiative de la démonstration ont décidé de ne point se conformer à l'interdiction gouvernementale.

Une délégation s'est présentée hier à la Mairie de Lille.

Elle comprenait : MM. DELMARRE, secrétaire de l'Association Républicaine des Anciens Combattants ; DUBRUNFAUT, président de la Fédération Nationale des Combattants Républicains ; ROGGEMAN, secrétaire de la Fédération Ouvrière et Paysanne des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ; BLICQ, secrétaire de la Ligue des Combattants de la Paix.

La délégation a fait connaître à M. Roger SALENGRO les raisons pour lesquelles les associations qu'elle représentait entendaient ne point s'incliner devant l'interdiction gouvernementale. Elles l'ont prié de transmettre leurs déclarations au Préfet du Nord et au Ministre de l'Intérieur.

Le Maire de Lille a agréé cette demande. Il a, d'autre part, ajouté qu'il saisirait l'Administration Municipale de l'arrêté d'interdiction, de ses répercussions et de ses conséquences.